

Responsable

ALLIN Patrice (APSBM St Brévin 44)

DiARD Michel (APLP la Plaine sur Mer 44)

SIMON Patrick (APP Dielette)

BOSSE Yves (LBFC)

RICHARD Denis (ABPP Bretteville sur Ay 50)

SIQUOT Michel (Lion sur Mer 14)

HELIES Michel (APPP Kerlouan)

OUDOT Jean Pierre (APPPP Kerlouan)

BONNIER Marc ETPP

Elimination des engins pyrotechniques : Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un), nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. Face au manque d'évolution sur le sujet et vu le problème du stock d'engins périmés existant chez les plaisanciers, nous demandons une solution de reprise de ces engins et **de la porter à la connaissance du public**. Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.

Par souci d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu, demande restée sans suite à ce jour. Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED

Modifications de la D 240.

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue pour les bateaux sur ancre flottante : **nous demandons la possibilité d'utiliser la marque officielle de pêche (bi-cone)**.

Météo en boucle : Partout où elle existe, elle donne satisfaction aux usagers. Nous attendons donc toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation : Nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral. Nous proposons que 20% de cette somme soit reversée à la SNSM, organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer, **d'autant qu'une récente mesure prévoit une augmentation des recettes due à la suppression de la vétusté**.

Permis Bateau : La Commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à

moteur. Nous demandons de revenir à la situation antérieure qui faisait intervenir un agent accrédité lors de l'examen.

Limites du permis côtier : La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure. Cette demande est maintenue en raison de l'évolution des techniques de navigation et de communication.

Réglementation : Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, sous la responsabilité du chef de bord présent.

Nous souhaiterions que le nettoyage des filets puisse se faire sur l'estran pour des raisons de sécurité.

Pour des raisons évidentes de sécurité, la commission exige que deux pêcheurs munis des titres nécessaires puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leurs engins respectifs.

Demande d'analyses et statistiques officielles et fiables sur l'accidentologie en mer ainsi que l'évaluation des coûts afférents aux opérations de sauvetage en provenance de tous les acteurs. La commission se réjouit de la mise en place du SNOSAN, base de données accessible à tous.

Signalisation des Kayaks : Faire en sorte d'assurer une meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur, en relation avec leurs fédérations.

Marque des Plongeurs Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité de la « marque plongeur ». Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).

VHF Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau, la VHF est un outil, de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé, dans certains cas, son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte notamment par l'appel du 196. Une fiche d'utilisation succincte de l'utilisation de la VHF ASN a été éditée dans le Pêche Plaisance n° 60.

Campagne nationale sur les gilets et le VFI : Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet, particulièrement dans les annexes.

Partenariat SNSM : Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les cotisations soient versées directement à la station locale. Nous incitons les associations ainsi que leurs adhérents à contribuer par leurs dons à la bonne marche de leur station. De plus en plus d'associations reversent une participation par adhérent, ce qui n'empêche en aucun cas le don individuel.

LA SECURITE EST AUSSI UNE AFFAIRE PERSONNELLE, UN PROBLEME DE COMPORTEMENT INDIVIDUEL QUI ENGAGE TOUS VOS PASSAGERS.

PENSEZ -Y !!